

174

PR1

Déviation de la route 117 sur le territoire de  
la Municipalité de Labelle

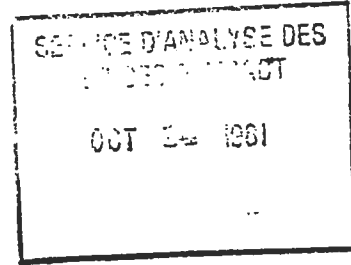
Labelle

6211-06-012

# IMPACT



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Service d'analyses  
des études d'impact



## Avis de projet

Le processus  
d'évaluation  
et d'examen  
des impacts  
sur l'environnement

RECU

81 NOV 23 10:49

ENVIRONNEMENT  
BUREAU D'AUDIENCES

(À l'usage du  
ministère de l'Environnement)

Date de réception  
Dossier numéro

1. Promoteur Ministère des Transports  
Adresse 255, boulevard Crémazie est (9e)  
Montréal (Québec) H2M 1L5  
  
N° de téléphone 514-873-4953
  
2. Responsable du projet pour le promoteur Service de l'environnement  
Claude Girard  
N° de téléphone 514-873-4953
  
3. Titre du projet Route 117, contournement de Labelle
  
  
4. Objectifs du projet
  - Favoriser le développement touristique
  - Faciliter l'accès à l'exploitation des richesses naturelles
  - Renforcer les liens du territoire du nord-ouest avec la région montréalaise
  - Consolider le réseau routier principal et favoriser son extension vers le nord-ouest québécois
  - Augmenter la sécurité et le niveau de confort de la route 117
  
5. Localisation du projet Le projet est localisé à l'intérieur d'un corridor longeant ou parallèle à la route 117 actuelle dans la municipalité de Labelle, comté de Labelle, circonscription électorale de Labelle.

6. Description du projet

(phase préparatoire, phase construction, phase exploitation)

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une réfection complète de la route 117 entre la municipalité de St-Jovite et celle de Louvicourt.

Réaménager la route 117 actuelle à quatre voies sur deux chaussées divisées par un terre-plein dans une emprise nominale de 80 mètres.

Construire une nouvelle route afin de contourner l'agglomération de Labelle. Cette route de contournement comporte en plus des caractéristiques ci-haut mentionnées, celle de n'avoir des accès qu'à des chemins ou rues transversales, c'est-à-dire que des servitudes de non-accès sont établies le long de la route de contournement sauf pour permettre l'accès à certaines rues ou chemins.

La vitesse de référence pour fin de calcul est de 100 km/h tandis que celle indiquée sur la signalisation sera de 90 km/h.

Le drainage s'effectuera au moyen de fossés.

7. Calendrier de réalisation du projet

Selon le plan d'équipement

Plans de devis préliminaires: février 1982

Construction: après 1986



9. Remarques

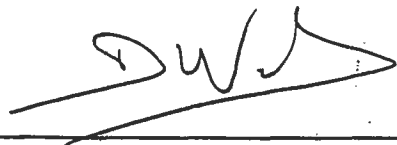
Vous trouverez sous pli, copie de la résolution no 2083-03-81, adoptée par le Conseil municipal de la municipalité de Labelle, lors de son assemblée régulière du 2 mars 1981, concernant l'approbation du plan numéro TL-76101213 pour le contournement du village de Labelle par la route 117.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le

810925-

Par

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D.W.J.', written over a horizontal line.



Copie du dossier

*Municipalité de Labelle*  
BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

C.P. 390 - TEL. (819) 686-2144 - LABELLE, QUE. J0T 1H0

Labelle, le 11 Mars 1981

Ministère des Transports  
Monsieur Marcel Côté, ing.  
Chef du District 63  
50, Mptée Meunier  
St-Jérôme, P.Q.

Monsieur,

Vous trouverez sous pli, copie de la résolution numéro 2083-03-81, adoptée par le Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, lors de son assemblée régulière du 2 mars dernier, concernant l'approbation du plan numéro BL 76121013 pour le contournement du Village de Labelle par la route 117.

Nous vous remercions de votre bonne attention et demeurons,

Bien à Vous,

Jacques Damphousse  
Secrétaire-Trésorier

par: *Marguerite Labelle*





*Municipalité de Labelle*

BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

C.P. 390 - TEL. (819) 686-2144 - LABELLE, QUE. JOT 1H0

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LABELLE  
MUNICIPALITE DE LABELLE

Résolution no: 2093-03-01

A une session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le deux mars mil neuf cent quatre-vingt-un (2 mars 1991), à laquelle sont présents: madame et messieurs les Conseillers Rita Gasse, André Dufresne, Philippe Valiquette et Bertrand Lebrun, formant quorum sous la présidence de monsieur Fernand Vézina, Maire.

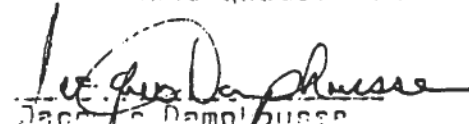
CONTOURNEMENT DE LA ROUTE 117

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Philippe Valiquette, [REDACTED] soumis par le Ministère des Transports, concernant le contournement du Village de Labelle par la route 117. [REDACTED]

Adoptée

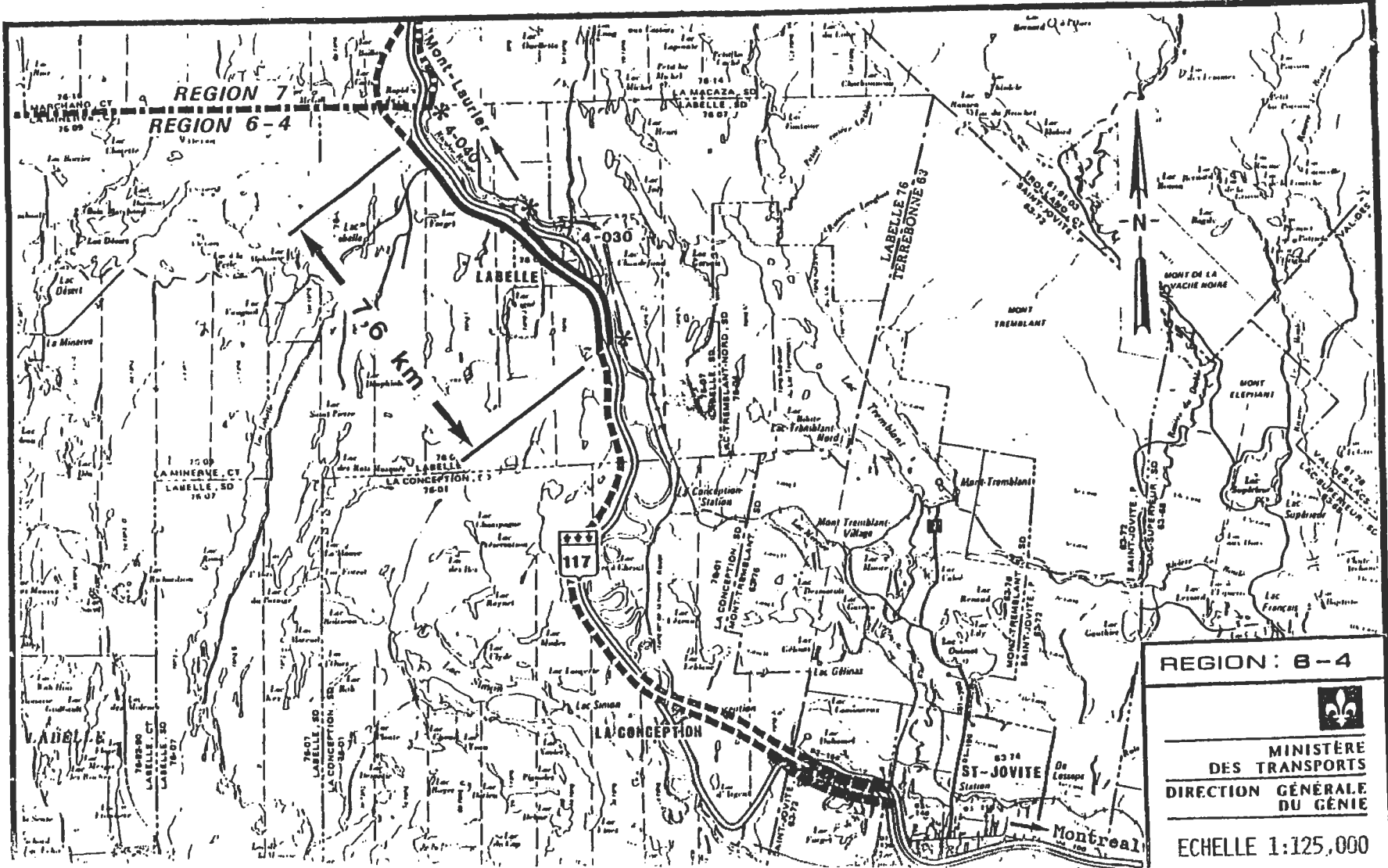
SIGNE: Fernand Vézina, Maire  
" Jacques Damphousse, Sec.-Trés.

COPIE CONFORME, signée à Labelle, le onze mars mil neuf cent quatre-vingt-un.

  
Jacques Damphousse  
Secrétaire-Trésorier

0117-04-03

15



**REGION: 8-4**

**MINISTÈRE  
DES TRANSPORTS  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DU GÉNIE**

**ECHELLE 1:125,000**